

# ECOLE ELISABETH MARTRES – BONREPOS SUR AUSSONNELLE

« Lou Soulelh se levo par res que per un »

Année scolaire 2023-2024

Conseil d'école n°1

jeudi 16 novembre 2023 (18h00-20h00)

Municipalité : Mme Bordes, *adjointe au maire*.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Betat, Prativiel, et M. Rouanet et Petit, Manizan, *délégués des parents d'élèves*.

Enseignantes : Mme Ribaut, *directrice*, Mmes Obin, Sicard, Larpin, Servant, Duphil

ALAE : Mme Torradou, *directrice ALAE Muretain Agglo*.

DDEN : *Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale*, Mme Couloumiers.

ATSEM : Mme Meyer.

## **Excusés :**

Municipalité : M. Chebelin, *Maire de Bonrepos*, M. Dempere, *adjoint au maire* Mme Fezas, *conseillère à la commission scolaire*

IEN : M. Respaud, *Inspecteur de l'Éducation Nationale*.

Enseignantes : Mmes Pitelet-Dubernet, Girbal-Mare. Bouissou

ATSEM : Mme Monteiro

Représentants des parents d'élèves : Mmes Etaix, Lelu, Dejean, Pichot et M. Monnot.

Mme Diop, *psychologue scolaire*

**Président de séance** : Mme RIBAUT- *directrice*

**Secrétaire de séance** : Mme Duphil- *enseignante CE1/CE2*

Le compte-rendu du conseil d'école est projeté afin d'être lisible et validé par l'ensemble du conseil. Il sera mis en ligne sur le blog de l'école et/ou sur Beneylu une fois validé par le quorum. Il sera également affiché sur le panneau d'information à l'extérieur de l'école.

## **Ordre du jour :**

- > Le règlement du conseil d'école
- > Le calendrier des conseils d'école
- > Résultat des élections
- > Règlement intérieur de l'école
- > Le programme pHARe
- > Bilan de la rentrée et organisation pédagogique
- > Beneylu
- > Auto-évaluation de l'école
- > Sécurité
- > Projets
- > Bilan financier
- > Questions des parents

## **1) Le règlement du conseil d'école**

Le règlement a été envoyé par mail à chaque participant pour en permettre sa lecture en amont. La directrice rappelle

VOTE DU REGLEMENT

contre : 0    abstention : 0    pour : 14

Le règlement du conseil d'école est voté à l'unanimité.

## 2) Calendrier des conseils d'école :

jeudi 7 mars et jeudi 13 juin 2024 à 18 heures

Les questions des parents seront à transmettre à la directrice le 2 février pour le deuxième conseil d'école et le 24 mai pour le dernier conseil d'école afin de préparer un ordre du jour qui sera envoyé pour chacun 8 jours avant le conseil d'école.

## 3) Résultats des élections de Parents d'élèves du 13/10/23

### Participation

Nombre d'inscrits : 231

Nombre de votants : 157

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 147

Taux de participation : 67,97%

L'équipe enseignante remercie les parents qui ont préparé le matériel de vote (les parents sont d'accord pour renouveler cette première rencontre).

Elle se félicite aussi de la constante progression des taux de participation.

2020 : 48,29% 2021 : 54,82% , 2022 : 60,26%

### Liste des délégués de parents d'élèves et coordonnées:

M ROUANET Yohann	06 74 99 61 35	<i>rouanet.yohann@hotmail.fr</i>
Mme ETAIX Nathalie	06 11 34 04 07	<i>nathalie.sirvent@gmail.com</i>
Mme PRATVIEL Mylène	06 60 45 62 89	<i>Mylene.pratviel@gmail.com</i>
Mme BETAT Aurélie	06 18 34 52 40	<i>aurelie.betat@yahoo.fr</i>
M MONNOT Sébastien	06 73 15 26 67	<i>smonnot@gmail.com</i>
M. PETIT Grégoire	06 20 45 84 23	<i>Gregoire.g.petit@airbus.com</i>
M. LELU Arnaud	06 82 39 41 44	<i>Arnaud.lelu@free.fr</i>
Mme PICHOT Annabelle	06 74 23 57 84	<i>Annabelle.pichot@laposte.net</i>
Mme DEJEAN Lydie	06 19 27 02 19	<i>lydiephone@gmail.com</i>

## 4) Règlement intérieur de l'école

Pour cette rentrée, le règlement intérieur a été modifié. Il figure en pièce jointe. Il est valable jusqu'au premier conseil d'école 2024-2025. Il est accompagné de 2 annexes (annexe 1 : droits et obligations de la communauté éducative et annexe 2 : la charte de la Laïcité).

### VOTE DU REGLEMENT

contre : 0    abstention : 0    pour : 14

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera disponible sur le blog de l'école et Beneylu, un exemplaire papier pourra être donné sur demande. Comme chaque année, un coupon sera remis aux parents pour signature.

Il est en outre rappelé l'importance de certaines règles, dont le bon fonctionnement de l'école dépend :

**-il est impératif de signaler par téléphone ou par mail chaque absence, et, dans la mesure du possible, avant 8h50** car il est rappelé que quand le téléphone sonne, c'est dans la classe de la Directrice, pendant le temps scolaire (des élèves sont alors au travail). Si cela n'est pas fait, cela oblige les enseignants à appeler les familles pendant la classe.

- il est impératif de veiller à arriver à l'heure, surtout les matins, malgré les travaux du gymnase qui ont engendré des modifications importantes de stationnement. Nous comptons sur les parents pour adapter leur organisation pour permettre à leur enfant d'arriver dans les délais sur les temps

d'accueil.

**Attention: Aucun médicament dans les cartables.** En cas de besoin de transfert (nourrice, garde alternée...), confier les médicaments aux adultes (enseignants, ALAE...). Les animateurs ne peuvent administrer aucun médicament.

### **5) Le programme pHARe**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit.

L'école formalise un protocole de traitement qui consiste à recevoir les élèves concernés par une situation de harcèlement sur une période de quinze jours afin d'y mettre fin. En cas d'échec, c'est le pôle ressource de la circonscription qui prend le relais.

De plus, les enseignants organisent dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du cp au cm2.

L'objectif principal de ce dispositif est d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire.

Dans ce cadre, tous les élèves du ce2 au cm2 vont remplir anonymement un questionnaire visant à faire un état des lieux du climat scolaire dans lequel ils évoluent. L'interprétation des résultats nous permettra ou non d'engager des actions précises individualisées.

Les passations ont eu lieu entre le mercredi 16 novembre. Une infographie a été transmise aux élèves.

### **6) Le bilan de la rentrée et organisation pédagogique**

A ce jour, l'école compte 161 élèves : 56 élèves en maternelle et 105 élèves en élémentaire.

#### **Effectifs 2023-2024**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	21	17	18	27	21	22	17

#### **Répartition des enseignants :**

Niveaux	Effectifs	Enseignants
PS/MS	18+8= 26	Mme OBIN Sandrine
MS/GS	13+11= 24	Mme SICARD Julie
GS/CP	6+12= 18	Mme LARPIN Maryse
CP/CE1	6+17 =23	Mme SERVANT Marie
CE1/CE2	10+13 = 23	Mme DUPHIL Aurélie
CE2/CM1	6+17 = 23	Mme GIRBAL MARE Cynthia (remplacée par Mme Bouissou)
CM1/CM2	23	Mme RIBAUT Nelly Mme BECAUD Claire
<b>7 classes</b>	<b>161</b>	<b>8 enseignants</b>

## > Le personnel

L'équipe enseignante accueille 3 nouvelles collègues sur l'école : Mme Maryse Larpin en GS/CP, Mme Julie Sicard en MS/GS et Mme Virginie Bouissou en CE2/CM1 qui assure le remplacement de Mme Girbal-Mare jusqu'à nouvel ordre.

Mme Aurélie Sacarot a changé de nom de famille. Elle s'appelle Mme Duphil.

L'équipe d'ATSEM reste inchangée. Les ATSEM ont un rôle polyvalent à l'école. Elles sont présentes dans les classes de maternelle et aident aux activités, aux passages aux toilettes, à la surveillance pendant la sieste ainsi qu'au lever et à l'habillage des enfants, à l'entretien du matériel de la classe et des locaux.

Deux nouvelles AESH ont été nommées sur l'école Mme Hélène Pinazo et Mme Roxanne Bordron. Elles s'associent alors à Mme Céline DURIE pour intervenir auprès des 7 élèves qui bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

## > La rentrée et les nouveaux horaires

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. La mairie ainsi que l'équipe pédagogique a été fortement mobilisée sur le réaménagement de la salle de motricité. Les travaux du gymnase ont obligé le déplacement et le stockage du matériel dans l'école. Nous remercions chaleureusement les agents techniques et les élus pour leur réactivité et la résolution des problèmes ponctuels qui se sont posés au fur et à mesure.

Depuis début septembre, ont été appliqués les nouveaux horaires avec 5h15 d'enseignement les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 3h les mercredis. Les enseignants n'observent pas de changements.

En ce qui concerne l'ALAE, la directrice Mme Cathy Torradou, précise que le changement d'horaires n'a pas d'impact sur l'organisation du temps repas en maternelle et en élémentaire.

12h50/13h00 ; 50 à 58 enfants qui prennent le repas.

A 13h35 temps sieste pour les PS (l'ATSEM prend le relais du temps sieste à partir de 13h35).

-12h50/13h00 à 13h35 pour le temps animation pour les MS et GS.

Pour le premier service élémentaire de 12h à 12h40 les enfants des classes de CM1/CM2 et de CE2/CM1 : 40 à 43 enfants prennent le repas puis temps libre et animation de 12h45/13h35 après le repas.

Pour le second service élémentaire de 12h50 à 13h30 voir 13h35 les enfants des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 : 40 à 45 enfants prennent le repas puis temps libre et animation de 12h à 12h40 avant la prise de repas, rien n'a changé.

Impact : les enfants sortent de la cantine juste sur la sonnerie de 13h35.

### **Soir :**

Les effectifs sont en augmentation depuis l'année dernière 2022/2023.

Ce sont essentiellement les mêmes enfants qui fréquentent l'alaé du soir + les nouveaux arrivants.

Les soirs les plus fréquentés sont les mardis, jeudis et vendredis soir entre 70 et 89 enfants.

L'organisation mise en place est identique à celle de l'année dernière malgré les nouveaux horaires. Seuls les parents de PS/MS entrent dans l'enceinte de l'école cette année pour déposer leur enfant dans la classe.

Une attention particulière a été portée pour les récréations afin que les 6 GS de la classe de Mme Larpin en GS/CP puissent retrouver leurs camarades de GS dans la cour maternelle. En élémentaire, les récréations sont échelonnées le matin (10h30-10h45 pour les CP, les CE1 et les CE1/CE2 ; 10h45-11h00 pour les CE2/CM1 et CM1/CM2) et communes à tous les élèves l'après-midi pour que chaque cohorte puisse se retrouver.

En maternelle, les horaires de récréation sont de 10h30-11h.

Les réunions de rentrée ont été organisées pour chaque classe pendant lesquelles sont rappelées les consignes de rentrée et communiquées les informations importantes de l'année. Lors de nos réunions de prérentrée, nous choisissons ces dates en tenant compte au maximum des fratries. Les représentants de parents nous ont fait remonter le problème que certaines familles étaient obligées de faire un choix entre 2 réunions de rentrée. Les familles qui ont signalé le problème se sont toutes vues proposer un entretien individuel par l'enseignante de leur enfant pour aborder les

points clés de cette réunion.

#### > Les évaluations nationales

Les élèves de CP, de CE1 et de CM1 (depuis cette année) ont été évalués en français et en mathématiques en début d'année. Des rendez-vous ont été proposés aux parents pour restituer les résultats, leur présenter les contenus et répondre à leurs questions.

#### > Décloisonnements en maternelle :

Sciences les mardis et jeudis de 13h50 à 14h45 (avec tous les moyens et tous les grands de l'école) avec maîtresses Sandrine et Maîtresse Julie ;

Projet par niveaux de classe les vendredis (de 13h50 à 14h45) tous les GS avec maîtresse Julie et tous les MS avec Maîtresse Sandrine.

> Décloisonnements en élémentaire : permettent de réunir les enfants de différentes classes en cohortes (tous les CP, tous les CE1...) sur des temps ponctuels de 14h à 15h

– tous les mardis : tous les CP/CE1 sont réunis pour les sciences, ainsi que les CE2. Les CM1 font Sciences et les CM2 Histoire/Géo.

– tous les jeudis : tous les CP se retrouvent pour l'espace/temps, ainsi que tous les CE1 et tous les CE2. Les CM1 font Histoire/Géo et les CM2 font sciences.

Ce fonctionnement permet, entre autres, de retrouver les CM1 et les CM2 en « cohorte cycle 3 » 2 fois par semaine pour travailler les apprentissages spécifiques de ce cycle.

### **7) Communication aux familles par Beneylu**

cf pièce jointe qui est projetée pendant le conseil.

L'équipe pédagogique remercie la mairie qui a financé Beneylu.

### **8) Auto-évaluation de l'école**

Dans le cadre de la Loi « Pour une école de la confiance » , l'école est tenue de procéder à une auto-évaluation qui finalisera, pour l'année prochaine, le projet d'école.

4 axes d'analyses seront étudiés : les apprentissages, le bien-être, les acteurs et le fonctionnement de l'école et l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Chaque école était dotée d'un projet d'école conçu par les enseignants. La nouveauté est que cette fois-ci, elle engage non seulement les enseignants mais toute la communauté éducative (ensemble du personnel de l'école ATSEM, AESH, le personnel périscolaire, les parents et les élèves).

L'équipe enseignante a donc mis en forme des questionnaires via Framafoms qui seront transmis aux parents. Leur participation sera donc nécessaire et attendus pour le 30 novembre. A partir de cette date nous mobiliserons les Représentants de Parents d'Elèves pour affiner les réponses si les scores sont en dessous de 65%. Cela nous permettra de compléter notre évaluation qui sera à remettre pour le 15 janvier.

### **9) Sécurité : exercices incendie et intrusion**

Un exercice d'évacuation-incendie obligatoire a été réalisé le 22 septembre 2023. L'évacuation des enfants s'est déroulée dans le calme et rapidement. La mairie rappelle que l'harmonisation de la sonnerie sur les deux bâtiments n'est pas obligatoire mais a été décidée en conseil municipal.

Un exercice de confinement/alerte intrusion (dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été organisé le 7 novembre 2023. Ce dernier exercice peut paraître anxiogène mais il permet de vérifier la reconnaissance de l'alarme attentat-intrusion (corne de brume) et de son audition en tout point de l'école, de vérifier les comportements réflexes des membres de la communauté éducative. Pour les plus jeunes élèves, le terme « d'attentat-intrusion » n'est pas utilisé, les exercices sont courts et progressifs et se font sous forme de jeux (le grand jeu de cache-cache avec la directrice).

2 autres exercices d'évacuation-incendie et 1 exercice de confinement/tempête devront avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire. Ce travail autour de la sécurité, ces actions, sont mis en place avec la Mairie que l'équipe enseignante remercie pour son investissement.

### **10) Les projets :**

Projets communs à tous les cycles :

- chorale par cycle et chorale d'école.
- Projet vélo « Roule pour ta flamme Olympique »
- le prix des incorruptibles
- « Des enfants et des arbres » reconduit
- USEP : course solidaire du Resto du cœur le mercredi 29 novembre. Les parents sont invités à venir aider, à encourager, et voire à participer.

#### En cycle 1 (PS/MS et MS/GS):

- **USEP : jeux collectifs** pour les PS/MS et pour les MS/GS avec une rencontre à Bonrepos avec les élèves de Lamasquère le lundi 13/11.
- **Danse de Création** pour les 3 classes de maternelle avec une rencontre la semaine du 27 mai.
- **"Roule pour ta flamme olympique"** Projet **vélo draisienn**e avec une rencontre à l'école des classes de Cycle 1 et cycle 2, le lundi 13 mai.
- **prix des incorruptibles**, des activités, autour de la lecture d'une sélection de livres, avec vos enfants en classe et à la maison, puis des "débats" et un vote final.
- **Plantations** en partenariat avec la **ferme des Martels et l'association « Des enfants et des arbres »** à la ferme ou aux abords de l'école (date à venir)
- Reprise de la **Chorale** tous les mercredis matin.

#### En cycle 2 (GS/CP, CP/CE et CE1/CE2)

- Participation au projet littéraire les incorruptibles (rallye lecture + débats autour des livres).
- Projet vélo « Roule pour ta flamme olympique ».
- Sortie à la forêt de Bouconne en juin 2024 (observation des insectes, traces d'animaux).
- Projet USEP danse de création en mai 2024 pour la classe de GS-CP.
- Chorale d'école sur le thème de la nature (répétition tous les mercredis matin).
- Poursuite du Projet « Des enfants et des arbres ».
- Spectacle des JMF en janvier 2024 (*en attente de confirmation s'il reste des places*).

#### En cycle 3 (CE2/CM1, CM1/CM2) :

- Pour les CE2/CM1 et CM1/CM2 : USEP : rencontre rugby « scolarugby » à la maison du Rugby à Toulouse le 20 octobre
- Participation au projet « Roule ta flamme » et cycle vélo reconduit qui permettra une liaison avec le collège d'affectation.
- Piscine pour les CM2 seulement : 7 séances tous les mercredis matins à partir du 3 avril. Mme Ribaut réprecise l'importance des habilitations des parents : sans eux, pas de sortie piscine. Caroline Fezas (maître nageur) nous encadrera. Merci à elle qui rend possible cette sortie piscine.
- CM2 : commémorations du 11 novembre et participation à celles du Maquis de ST Lys qui aura lieu le samedi 15 juin. Nous attendons une forte mobilisation des élèves de toute l'école sur ce 80ème anniversaire.
- CM2 : le projet *Apprendre à porter secours* en lien avec l'APE, avec M. Soulié, est reconduit comme l'année dernière ainsi que celui sur le cyberharcèlement avec la gendarmerie de St Lys.

Remerciements aux parents pour leur investissement dans la formation (vélo et natation) pour aider à l'encadrement de nos projets.

Fête de l'école : vendredi 21 juin 2023

Marché de Noël : jeudi 21 décembre 2023 organisée par l'école et l'ALAE en partenariat avec l'APE  
Journée spéciale de Noël organisée par l'APE qui a proposé une matinée au cinéma pour tous les élèves de l'école.

#### 11) Bilan financier de la caisse école USEP:

La caisse école a plusieurs sources de financement :

- cotisation facultative des parents
- subvention de la mairie
- actions de l'école (photographe,..)
- dons de l'APE

Toute l'équipe en profite pour remercier la mairie pour la subvention et les parents d'élèves qui se mobilisent tout le long de l'année pour reverser des dons au bénéfice des élèves. L'APE nous a fait un don de 1000 euros.

Solde à ce jour 5737,06 euros.

ENTREES		SORTIES (déjà effectuées)	
Participation parents	2855 €	Achat matériel	<b>31,98 €</b>
Bénéfice vente photos	<b>en cours (</b>	Abonnements <i>Incorruptibles de la lecture 2023-2024</i>	<b>384,14</b>
Subvention mairie : 1500 €		Achat des fichiers	<b>620€ (remboursé par les parents 570€)</b>
Don de l'APE : 1000€		Adhésion USEP	<b>793€</b>
		BUS (sortie CM Rugby)	<b>200€ en cours</b>

## 12) question des parents

*« Les enfants de CP/CE1 et CE1/CE2 mangent au second service alors que les plus grands mangent au premier service à la cantine. Il nous semblerait logique que ce soit l'inverse. Les enfants plus jeunes ont beaucoup de mal à tenir jusque tard sans la possibilité d'avoir une collation. Surtout quand le matin ils sont déposés tôt à la garderie . »*

La directrice de l'ALAE précise qu'après échange avec le parent et l'école, il a été proposé pour cet enfant de pouvoir prendre une collation le matin à l'Alae juste avant de rentrer en classe pour combler son besoin et lui permettre de mieux tenir jusqu'à 12h50 l'heure à laquelle le second service passe à table. Ce choix des enfants qui mangent au 1er ou 2ème service relève d'une raison organisationnelle pour améliorer les conditions de prise de repas des enfants et d'une réflexion sur la gestion des comportements agités des enfants les plus jeunes à la cantine. A ce jour cette organisation est la plus appropriée. Cela répond à leur besoin de lâcher prise entre la classe et le temps cantine où il faut encore rester assis, être à l'écoute, relativement calme et penser à manger plutôt que jouer et s'agiter dans tous les sens avec les copains. Auparavant les CP/CE mangeaient au 1er service donc nous avons un élément de comparaison pour savoir l'impact du changement de service. En inversant les services, le constat est que les enfants sont plus posés quand ils arrivent à table car ils se sont bien défoulés auparavant, ce qui entraîne que pour la majorité ils mangent mieux. J'invite tout parent concerné par une difficulté pour son enfant à venir en parler à l'alae. Je suis et reste disponible, à l'écoute tout comme l'ensemble de l'équipe d'animation présente sur les temps d'accueil.